



Locations de maison reçu en héritage

Par **zoe2011**, le **18/04/2011 à 18:40**

Bonjour,
après la mort de nos parents nous sommes quatre enfants nous avons pris un notaire pour la succession des biens et de la maison familiale mais un des enfants ne veut pas donner son accord pour vendre la maison
peut on louer la maison de nos parents sans l'accord des quatre enfants merci de me répondre

Par **mimi493**, le **18/04/2011 à 19:10**

oui, pour la gestion, l'accord des 2/3 suffit